



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LIGUE Le 24 novembre 2018 à RENNES MDS (35)

Présents : BEGES Didier, BREST Guinal, BROSSARD Claude, DE BLASIO Stefano, DUCOS Éric, EVENO Patrick, KERISIT Michel, GUENET Alain, KERDONCUFF Michel, LOMENECH Michel, LE DIOURON Joël, PANNETIER André, PASCO Patrick, SORIEUX Jacques, THEPAUT Renan, TRICOIRE Alain.

Absents excusés : DESMORTIER François, KERDONCUFF Michel, LARUE Eric, PENNEC Marie-Claude, POTDEVIN Jean-Luc, SAUVAGE Vivien

Invités : JAN Valentin, LE THOMAS Viviane, RENAUX Kenny

1) Accueil, informations du Président

Le Président remercie les membres présents.

Il présente les excuses de Jean-Luc POTDEVIN, Marie-Claude PENNEC, Michel KERDONCUFF, Eric LARUE, Marie-Claude PENNEC, Vivien SAUVAGE, François DESMORTIER à qui tous les membres lui souhaitent un prompt rétablissement.

Il accueille Valentin JAN, actuellement en étude à Nantes à AMOS avec qui la Ligue signera un contrat en alternance sur les stages 960 heures

Il va nous aider principalement sur les dossiers concernant le développement :

- Le partenariat
- L'identification des clubs sur les activités de développement
- La communication interne
- La communication vers l'extérieur, Fédération, autres avec Michel KERDONCUFF.

Il accueille également Mme Viviane LE THOMAS, Présidente de la Ligue de Bretagne de Volley et Vice-présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne qui s'est proposée pour présenter les nouvelles orientations du mouvement sportif et plus principalement celles du M.O.S.T. (Mouvement Olympique Sportif Territorial).

Compte-tenu de ses impératifs d'emploi du temps, le Président propose de modifier l'ordre du jour de façon à pouvoir la libérer dans les meilleurs délais ; son intervention étant dense par souci de clarté.

Il est à préciser que certaines informations que le Président, pris par le temps, n'a pu malheureusement transmettre, figurent dans ce CR.

Le Président demande si les Comités ont bien reçu leurs tables.

Il propose à André PANNETIER de faire le nécessaire pour clore ce dossier.

Pour les aides 2019 du Conseil Régional, il est décidé de commander à nouveau 16 tables :
Un devis sera demandé à cet effet.

2) Intervention de Mme Viviane LE THOMAS (C.R.O.S.)

Mme Viviane LE THOMAS nous présente la nouvelle stratégie du Mouvement Olympique et Sportif de Bretagne (M.O.S.T.).

Elle aborde les sujets suivants :

- Organigramme du C.R.O.S.
- Actions du C.R.O.S.
- Représenter le mouvement Olympique et Sportif, "Votre porte-voix"
- Les projets de formation
- Les évolutions de pratique
- Évolution du financement du Sport
- L'ouverture vers des publics différents (prescriptions sport/santé, sports dans les entreprises)
- Les applications numériques dans le sport
- La nouvelle gouvernance du sport (P.S.T.)
- Les mutations dans le sport
- L'avenir des futurs modèles économiques
- La communication du mouvement sportif
- Nouveau mandat depuis 2018

Les deux objectifs :

- Un mouvement sportif « uni » – Phase opérationnelle
- Préparer « l'avenir » – Phase prospective

3) Approbation du CR du Conseil de Ligue du 28/09/2018.

- ✓ Le CR du 28 septembre est adopté à l'unanimité

Le point sur la licenciation :

André PANNETIER présente les statistiques du nombre de licenciés au 21/11/2018.

Nous constatons une perte importante de licences traditionnelles (- 328) compensée toutefois en partie par une augmentation des licences promotionnelles (+ 143). Déficit actuel : - 185 (- 1%)

Cette baisse est confirmée au niveau national avec une diminution de 2,24 %.

4) Les Commissions,

L'I.R.D. :

En remplacement d'Alain TRICOIRE qui faisait partie de l'Instance Régionale de Discipline et qui, maintenant, a intégré le Conseil de Ligue, le Président a demandé au Président du Comité des Côtes d'Armor de lui proposer le nom d'une nouvelle personne représentant son département.

Didier BEGES souhaite disposer de quelques jours avant d'officialiser sa proposition. Renan THEPAUT propose alors que cette validation se fasse par Internet.

La Commission Sportive :

Compétitions par équipes :

Michel KERESIT fait remarquer que certains clubs du Finistère continuent d'utiliser des feuilles de

rencontre comité au lieu d'utiliser celles de la Ligue.

Michel KERISIT propose pour suivre ce qui est déjà adopté dans certains départements de ne plus commander de feuilles de rencontre à la Fédération et de transmettre aux clubs par Internet les modèles de feuille de rencontre. Il est à noter également que le nombre de clubs utilisant GIRPE est en augmentation et ne nécessite plus l'achat de ces feuilles.

La proposition est adoptée à l'unanimité

L'engagement de 4 équipes supplémentaires a permis de maintenir la poule de pré-nationale dames avec 6 équipes. Les clubs de CTT VANNES-MENIMUR et de L'ESPERANCE ST QUAY-PORTRIEUX ont créé une équipe féminine ; alors que QUIMPER CTT a rajouté une nouvelle équipe. On peut particulièrement remercier le club de LOPERHET qui a rajouté une équipe 5 pour nous permettre d'avoir 6 équipes en pré-nationale.

Vu les résultats des 3 premières journées les 2 équipes bretonnes engagées en nationale 3 devraient se maintenir et nous risquons donc de ne plus avoir que 5 équipes en pré-nationale pour la 2^{ème} phase. Un courrier sera envoyé aux clubs, en fin de 1^{ère} phase, pour essayer de trouver de nouvelles équipes.

S'il n'y a que 5 équipes pour la 2^{ème} phase, les clubs concernés seront interrogés pour savoir s'ils souhaitent quand même maintenir la poule.

Compétitions individuelles :

En Nationale 2, certaines joueuses et certains joueurs qui changeaient de catégorie et qui étaient montés en nationale 1 en cours de saison dernière n'avaient pas pu disputer de tour dans le tableau de leur nouvelle catégorie. Ils n'avaient donc pas de points A dans leur nouvelle catégorie et se retrouvaient très loin dans la liste du 1^{er} tour de cette saison. Interrogée sur le problème, la Fédé a décidé de leur attribuer, pour chaque tour où ils étaient en nationale 1, les points du dernier du tableau de la catégorie supérieure en N2. Par exemple : un cadet, monté en N1 dès le 1^{er} tour, a marqué 2 points du tableau N2 juniors sur les 3 derniers tours. Ça n'aura pas permis à ces joueuses et joueurs de démarrer en N2, mais ils ont au moins pu commencer en régionale.

Damien LOISEAU, responsable de la détection à la DTN, a demandé à Gérard VINCENDON-DUC, à l'issue du 1^{er} tour, de faire monter le 1^{er} du tableau benjamin en N2 cadets et les 3^{ème} et 4^{ème} de ce tableau en N2 minimes pour tenir compte de leur classement individuel. Il a effectué cette demande alors qu'il avait déjà essuyé un refus de la part de la commission sportive fédérale. Bien entendu, la zone s'est rangée à l'avis fédéral.

La Commission Sportive s'est interrogée sur la façon de départager 2 joueurs ayant le même nombre de points critérium fédéral, notamment pour la constitution du 1^{er} tour. Pour le moment, la ligue départage en tenant compte de l'âge (priorité au plus jeune) alors que la zone privilégie le joueur ayant le meilleur classement individuel. Au niveau des règlements fédéraux, la préférence est donnée au plus jeune en cas de repêchage. La CSR propose de départager les joueurs en tenant compte de leurs points licences puis, si nécessaire, de leur âge.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Commission Sportive propose que la date limite des ré inscriptions au critérium fédéral en début de saison soit fixée au 15 septembre pour tous les joueurs et joueuses qui se réinscrivent ou qui reprennent après une période d'interruption. Pour les nouveaux inscrits, la date sera fixée par chaque comité. Cette proposition sera présentée au prochain conseil de ligue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour ce qui est de l'utilisation de GIRPE, nous arrivons pratiquement à une pleine utilisation du GIRPE dans les Côtes d'Armor et bientôt dans le Morbihan.

Il reste quelques efforts à faire dans le Finistère et l'Ille et Vilaine.

Renan THEPAUT attire l'attention des Présidents de Comité de sensibiliser les CDA à désigner des juges arbitres formés à l'utilisation du logiciel pour officier dans les clubs qui se sont engagés auprès de la Ligue à utiliser GIRPE.

Il précise également que l'aide accordée par la Ligue pour l'acquisition de matériel informatique n'est valable que pour la saison 2018/2019.

Michel KERISIT et Eric DUCOS ont procédé au paramétrage sur GIRPE afin que les utilisateurs bénéficient des bonnes feuilles de rencontre actualisées.

La Ligue de Bretagne du Sport Adapté a contacté la Ligue pour faire appel à des arbitres dans le cadre de ses championnats de Bretagne. Une formation sera dispensée à cet effet et les arbitres volontaires seront sollicités. Les Comités seront tenus au courant.

Les jeunes :

Transports sur les stages :

Les modalités de transport n'ont jamais posé de problème jusqu'au dernier stage de la Toussaint. Bien que lors de ce stage, les modalités aient été respectées, la famille AUSSANT (parents de Gabriel) a eu très peur. Kenny revient sur les faits en expliquant la particularité du mode de communication, exclusivement par mail, que les parents, notamment le père, ont voulu imposer. Renan a souhaité finalement mettre un terme à ce mode de communication inapproprié.

Le Conseil de Ligue s'accorde sur le fait de ne pas multiplier les procédures (les plans de transports, les décharges de responsabilité... sont évoquées). Il convient toutefois d'admettre que la peur vécue par les parents et notamment la mère dans ce cas précis pose question. Pour les prochains stages une note d'informations sur les transports sera transmise avec la convocation. Kenny présente cette note. En parallèle, un appui juridique sera demandé pour savoir si ces documents sont suffisants à la mise en œuvre de nos stages.

Information Pôle Espoirs :

2 jeunes lycéens du Pôle Espoirs sont visés par une procédure concernant des faits survenus au cours du mois de septembre à l'internat du Lycée. Kenny présente les faits qui lui ont été rapportés. Prévenus le 21 novembre, Renan et Kenny se sont rapprochés de la D.R. La procédure civile suit son cours et les parents des jeunes organisent leur défense. De plus ces jeunes seront convoqués par le lycée dans le cadre d'un conseil de discipline. Sans plus d'éléments la Ligue s'en tient à son règlement intérieur et poursuit l'accompagnement du double projet de ces jeunes pongistes. Renan a écrit au proviseur du lycée pour lui faire connaître la position de la Ligue et aussi pour lui faire savoir qu'il avait été informé de ces faits. Dans un souci de clarté, un courrier a également été transmis à tous les parents du Pôle Espoirs.

Un SMS délétère :

Olivier GROSDOIGT a reçu un SMS envoyé par la maman d'une joueuse, Katy BALCOU. Elle exprime clairement le fait qu'Olivier ne doit plus jamais ni s'approcher, ni sélectionner, ni même faire apparaître le nom ou le visage de sa fille...

Si sur la forme, une fois encore ce mode de communication est pour le moins inapproprié, sur le fond, et sans plus d'explication, les propos tenus sont clairement diffamatoires. Un courrier sera envoyé par le CD35, employeur d'Olivier, et la Ligue réfléchit aux suites à donner bien que cela se fasse au détriment, malheureusement, de la joueuse concernée.

3) Informations Fédérales

Le Président qui vient d'assister le weekend dernier au Conseil Fédéral avec Jacques SORIEUX donne les informations :

Sujets évoqués à la réunion des Présidents de Ligue :

- Il existe des Inquiétudes sur les formations DEJEPS vu l'ouverture des BP et des CQP
- Les championnats de France des régions : certaines Ligues n'y participeront pas. La Ligue y participera en tenant compte des critères qu'elle a mis en place.
- La Fédération a proposé d'uniformiser les 3 niveaux de PRO en 2 poules de six. Par manque d'information et de concertation, les Présidents ont demandé à ce que le vote soit repoussé. Une Ligue ne peut pas ne pas tenir compte des modèles économiques de ses trois clubs dont la fidélisation de leurs partenaires devient impérative vu la diminution progressive des subventions.
- Il est demandé une meilleure communication entre les Zones et la Fédération concernant la N2. La Fédé déplore les arrivées tardives des règlements des Zones.
- Il est souhaitable de respecter les réglementations :
 - Respect des parts de chaque structure pour les licences promotionnelles
 - Interdiction aux poussins de jouer en seniors
 - Vérification de la conformité des statuts des Comités Départementaux

Sujets Fédérations :

- Le budget de la coupe du monde devrait être équilibré à plus ou moins 30 000 €.
- Le vote pour la contribution au financement du fond associatif par les Ligues est reporté au prochain Conseil.
- Les fonds ayant été débloqués pour le SPID 2, une réunion du COPIL est programmée
- La disparité des coûts des licences sur le territoire national est évoquée. L'uniformisation des licences est en cours. Nous nous dirigerions vers des parts territoriales, système déjà en cours dans 4/5 des Ligues. Il existe actuellement trop de différences entre les territoires (41 € à 77 €) qui deviennent des freins à la licenciation. En même temps, il conviendra de définir les compétences des différentes instances :
 - Gestion administrative : la Ligue
 - Gestion de l'animation et du développement dans les comités
- Création de cotisations départementales et régionales
- Les organisations techniques et administratives diffèrent d'une Ligue à l'autre.
- La licence doit correspondre à des services.
- Un séminaire fédéral va être mis en place avec la présence de deux représentants par Ligue (un pour les Comités et un pour la Ligue). Le Président demande s'il existe des volontaires pour représenter la Bretagne ? Patrick PASCO accepte de représenter les Comités
- Dans le même temps, Renan THEPAUT demande au trésorier de réaliser une étude sur toutes les tarifications appliquées dans la Ligue, avec les incidences prévues, dans l'hypothèse où la Ligue serait dans l'obligation de respecter la réglementation sur la part de chacun pour les licences promotionnelles.
- Une étude est demandée sur les conventions à mettre en place entre la Fédération et les Ligues ou les Comités dans le souci d'une totale transparence en définissant des objectifs précis et

identifiables.

- Une étude va être réalisée également sur les coûts des ré affiliations : Est-il possible de soulager les associations les plus modestes ?
- La CAGID a fait état des situations financières des Ligues et des Comités. André demandera aux Comités de leur fournir leurs bilans et compte de résultat de la saison passée.
- Devant la baisse régulière des participants au Critérium Fédéral, une réflexion sera menée sur les éventuelles épreuves de remplacement possibles.
- Des problèmes avec la Ligue de l'île de la Réunion sont évoqués. Une nouvelle Ligue est en création sans pour autant avoir reçu pour l'instant délégation de la part de la F.F.T.T.
- Un Comité Départemental est en passe de liquidation suite à une dette de plus de 35 000 € correspondant au licenciement d'un salarié. Des fusions de plusieurs Comités Départementaux (moins de 1000 licenciés) sont envisagées.
- La Commission Statut et Règlement souhaite récupérer tous les statuts et règlements intérieurs des Comités.
- La réorganisation du fonctionnement du siège est en cours :
 - Odile PERRIER est nommée Chef de cabinet, représentante du Président
 - Un appel d'offre pour le poste de Directeur (trice) des services sera lancé.
- Une nouvelle stratégie et organisation de la filière féminine va être mise en place.
- Suite à la cessation des fonctions de responsable de l'équipe de France de Pascale BIBAUT à compter du 1^{er} décembre 2018, un appel à candidature ouvert à l'international (secteur public et privé) de coach de l'équipe féminine sera lancé après le conseil fédéral des 11 & 12 janvier en vue de préparer les Championnats d'Europe à Nantes en 2019, mais aussi la qualification pour les JO de Tokyo et à plus long terme, les JO de Paris 2024.

5) C.N.D.S. – Création d'une Agence Nationale pour le Sport

Une synthèse du rapport gouvernance du sport 2018 a été réalisée

- La gouvernance sur le sport est appelée à être modifiée avec comme objectifs :
 - Augmenter le nombre de pratiquants (3 millions supplémentaires)
 - Stabiliser les résultats des Jeux Olympiques et Paralympiques
 - Valoriser et diversifier les offres
 - Inclure les collectivités et passer d'un État tutélaire à un État partenaire
 - Revoir le système de financement du sport
- Elle débouche sur la création d'une Agence Nationale du Sport et la suppression du C.N.D.S. :
 - Une co gouvernance serait envisagée avec deux têtes que sont le haut niveau de performance et le développement des pratiques
 - Deux branches se dégageraient concernant les activités fédérales et les activités territoriales en prenant en compte les organismes non fédéraux.

- Des conférences régionales du sport seraient mises en place
- Les financements restent encore à définir (taxes, crédits, privés, public ?)

Les informations et interrogations actuelles :

- Un projet de loi serait en préparation début 2019 ?
- Existence d'un rapport C.A.P. (Commission Action Publique du 18/07/18)
- Il n'y aura pas de concours en 2019 pour les cadres techniques
- Les Fédérations seront invitées à présenter des plans de développement de l'instance nationale jusqu'aux clubs en proposant des parts territoriales (régionales).
- Les acteurs sociaux sportifs seront invités à présenter des projets
- Le ministère des sports sera-t-il maintenu ou rattaché à un grand Ministère (Éducation nationale ou Culture) ?
- Les clubs seraient amenés à voter
- Que deviendraient les D.D.C.S. ?
- Quelles nouvelles dispositions pour les cadres techniques ?
- Nous nous dirigerions vers une cogestion définie comme telle : 30% l'État, 30% Fédération, 30% régions, 10% Entreprises.
- L'absence de projet de société pour une France sportive se fait cruellement sentir alors que 2024 se profile à l'horizon ?
- Le développement des pratiques devrait principalement être dirigé vers les clubs et les territoires

6) Questions diverses

Indemnités kilométriques :

Patrick PASCO formule une demande sur la revalorisation des indemnités kilométriques (0,25 €), sachant que la Ligue s'aligne sur celle de la Fédération, et souhaite donc que le Président en parle lors d'un prochain Conseil Fédéral :

Renan THEPAUT demande quel barème est appliqué dans les départements :

CD22 : 0,25 €

CD29 : 0,28 €

CD35 : 0,25 €

CD56 : 0,25 €

André PANNETIER précise que le prix du carburant est au niveau d'il y a 3/4 ans tout en ayant subi des variations importantes au fil des ans.

La Ligue suivra attentivement le coût du carburant dans les mois à venir.

Tenues d'arbitres :

Les tenues d'arbitre national sont renouvelées cette année. Patrick PASCO demande si la Ligue envisage de participer aux frais d'achat de la tenue :

Le Président précise le système qui est appliqué depuis plusieurs décennies à savoir 1/3 (la Ligue)-1/3 (le Comité)-1/3 (le club ou l'arbitre) en contrepartie d'une photocopie de la facture.

Il est à préciser que la tenue (50 €) est déjà facturée à un prix de vente réduit par rapport au prix d'achat par la Fédération.

Patrick EVENO fera remonter auprès de la commission fédérale d'arbitrage une demande de la Ligue de Bretagne visant à ce que la Fédération prévoit également l'habillement des arbitres et juge-arbitres régionaux comme cela se fait dans beaucoup d'autres disciplines sportives.

Le Téléthon (Partenariat F.F.T.T.) :

Le Président invite les Présidents de Comité à communiquer auprès des clubs pour que ceux qui participent d'une manière ou d'une autre au Téléthon s'inscrivent sur le site de la F.F.T.T..

Le prochain Conseil de Ligue se déroulera le samedi 23 février 2019 dans le Finistère en présence du Président de la Fédération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13H00.

Le secrétaire Général
Jacques SORIEUX

Le Président de la Ligue
Renan THEPAUT